



La qualité Westfalen accréditée. Le Centre des Gaz Spéciaux à Hörstel.

Dans un grand nombre de secteurs, ils sont depuis longtemps obligatoires pour des mesures et sont en passe de le devenir dans d'autres domaines : les mélanges de gaz dont les compositions sont définies suivant des méthodes accréditées. Le Centre des Gaz Spéciaux du Groupe Westfalen, à Hörstel (près d'Osnabrück en Westphalie) possède, depuis 2006, l'accréditation, en tant que laboratoire d'essais. La même année, il a reçu l'accréditation, en tant que laboratoire d'étalonnages, du DKD (≈"service d'étalonnage allemand").

Le Centre des Gaz Spéciaux satisfait ainsi aux "Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais" suivant la norme EN ISO/IEC 17025:2005.

Les organismes d'accréditation contrôlent non seulement les modes opératoires soumis aux contrôles périodiques, documentés par écrit et déterminés dans la certification selon EN ISO 9001 et suivants, mais également la justesse fondamentale des résultats à l'occasion des essais et étalonnages.

En référence au Règlement (CE) N° 765/2008 du Parlement Européen et du Conseil, il n'existe plus, depuis le 1er janvier 2010, qu'un seul organisme d'accréditation national. En Allemagne, il s'agit du Deutsche Akkreditierungsstelle (DAkks) (,'Organisme allemand d'accréditation"). Westfalen AG est accrédité par le DAkks. De ce fait, le Centre des Gaz Spéciaux du Groupe Westfalen possède avec l'accréditation en tant que laboratoire d'essais et d'étalonnages, une preuve incontestable en termes de compétence et ce, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Des grandeurs de référence définies exactement garantissent la possibilité de comparaison.

La gravimétrie est une méthode traditionnellement utilisée pour fabriquer des mélanges de gaz : chaque composant du mélange est pesé. Les poids employés à cet effet sont régulièrement contrôlés et certifiés par des organismes de vérification des poids et mesures accrédités. Ce fut



Le Centre des Gaz Spéciaux du Groupe Westfalen, à Hörstel, près de la ville universitaire d'Osnabrück.

également l'objet des essais à l'occasion de l'accréditation du Centre des Gaz Spéciaux de Westfalen. Ce sont les étalons primaires fabriqués et définis par les instituts métrologiques de chaque état (par exemple, le PTB (≈"Institut fédéral de physique et de métrologie", Allemagne)/BAM(≈"Institut fédéral pour la recherche et les essais des matériaux", Allemagne), le NPL (Grande-Bretagne), le NIST ("Institut national des standards et de la technologie", Etats-Unis), le KRISS (« Institut de Recherche Coréen des Normes et de la Science «), le VSL ("Institut Néerlandais de Métrologie ») qui sont toutefois déterminants pour le processus de fabrication dans le pays concerné.

Seule la concordance avérée de ce qu'on appelle les étalons secondaires par rapport à l'étalon primaire en vigueur, permet la correspondance pour l'utilisateur aux échelles internationales admises. La possibilité de comparaison, la traçabilité et la reproductibilité sont ainsi garanties.

Une qualité constante pour des mélanges de gaz de grande valeur

Le raccordement, justifié dans l'accréditation, à des étalons nationaux et internationaux, permet de prouver, de façon incontestable, la qualité exigée dans l'EN ISO/IEC 17025. Il est impératif de valider les méthodes de mesure pour obtenir l'accréditation.

Validation de l'analytique dans le Centre des Gaz Spéciaux d'Hörstel

La tâche d'une validation consiste à obtenir des résultats fiables et reproductibles grâce à une méthode d'analyse adaptée. En clair : justifier et documenter la fiabilité d'une méthode. La validation constitue un instrument de l'assurance qualité. Une validation et la synthèse statistique des résultats qui en découlent permettent de décider si la méthode peut être employée. La validation de toute méthode représente une condition préalable pour l'accréditation.

Les accréditations se présentent comme suit :

L'accréditation en tant que laboratoire d'essais

Le Centre des Gaz Spéciaux analyse, suivant des méthodes déterminées, les compositions des mélanges de gaz, c'est-à-dire, la part de certains composants (Cf. tableau 1). Le client reçoit, en ce qui concerne le résultat, un certificat conforme aux exigences de l'EN ISO/IEC 17025, version 2005. Ce document comporte non seulement les valeurs mesurées et les tolérances d'analyses, mais également la méthode d'essai.

L'accréditation en tant que laboratoire d'étalonnages (DKD)

L'accréditation du Centre des Gaz Spéciaux, en tant que laboratoire d'étalonnages, concerne différents domaines (Cf. tableau 2). Le résultat des essais est consigné dans un certificat d'étalonnages (Certificat DKD). Ce document comporte les résultats d'analyses et les incertitudes de mesure, sans oublier, la méthode d'étalonnage, les conditions de mesure ainsi que la norme de référence. Le certificat d'étalonnage indique le renvoi aux normes nationales. Les certificats d'étalonnage DKD sont reconnus internationalement dans un très grand nombre de pays où les institutions accréditantes ont signé les accords multilatéraux, concernant la reconnaissance mutuelles des certificats d'étalonnage, de l'EA (≈"Accréditation européenne des laboratoires") et de l'ILAC (≈"Coopération internationale d'Accréditation des Laboratoires").

Tableau 1	
Composants à contrôler	Méthodes d'essai
NO _x	Chimioluminescence
CO, CO ₂ , SO ₂ , autres gaz sulfurés	Spectroscopie à infrarouge et dans l'ultraviolet
CO, CO ₂ , O ₂ , H ₂ , Propane, Méthane, Ethane, n-Butane, Isobutane, Hexane	Chromatographie en phase gazeuse
02	Paramagnétisme, cellule de mesure électrochimique
H ₂ O	cellule P ₂ O ₅ , thermomètre pour point de rosée
n-Butanol, N₂O, Acétone	spectroscopie à infrarouge

^{*:} aperçu des méthodes d'essai pour les gaz et mélanges de gaz suivant l'accréditation en tant que laboratoire d'essais.

Gaz étalons suivant l'accréditation DKD en tant que laboratoire d'étalonnages.

Tableau 2					
Variable mesurée / Objet à étalonner	Plage de mesure/ Domaine de mesure en 10 ⁻² mol/mol	Conditions de mesure/ procédé	La plus petite incertitude de mesure possible ¹⁾	Remarques	
Mélanges de gaz binaires	ou ternaires				
Parts de quantité de Monoxyde de carbone *)	0,001 à 20	Azote ou mélange *) azote-oxygène en tant	1 %	Les incertitudes concer- nent les parts de quantité	
Dioxyde de carbone	0,001 à 100	0,001 à 100 que gaz vecteur		 de matière indiquées, dans un mélange consti- 	
Propane *)	0,0005 à 1		1 %	tué d'un composant et du gaz vecteur mentionné.	
Dioxyde d'azote	0,001 à 0,5		5 %		
Dioxyde de soufre	0,001 à 1		1 %	_	
1-Butanol	0,001 à 0,004	5 %		— *) uniquement en dehors des	
1-Butanol	0,004 à 0,01		2 %	plages Ex	
Méthane *)	0,001 à 10		1 %	_	
Ethane *)	0,01 à 10		1 %	_	
n-Hexane *)	0,01 à 0,1		1 %	_	
n-Butane *)	0,01 à 1,5		1 %	_	
Isobutane *)	0,01 à 1,5		1 %	_	
Hydrogène *)	0,05 à 50		1 %	_	
Monoxyde d'azote	0,001 à 1	Azote en tant que gaz vecteur	1 %	_	
Oxygène	0,05 à 100		1 %	_	
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	0,001 à 0,05		5 %	_	
Acétone	0,01 à 0,2		5 %	_	
Mélanges de gaz à plusie					
	risee, en l'absence de ris	que en termes de sécurité te	echnique)	1 2 22	
Parts de quantité de Propane *)	0,0005 à 1	Azote ou mélange *)	1 %	Les incertitudes con- cernent les parts de — quantité de matière indi- quées, dans un mélange constitué d'un compo-	
Monoxyde de carbone *)	0,001 à 20	azote-oxygène en tant	1 %		
Dioxyde de carbone	0,001 à 100	que gaz vecteur	1 %		
Dioxyde de soufre	0,001 à 1	_	1 %	sant et du gaz vecteur mentionné ") uniquement en dehors des plages Ex	
Monoxyde d'azote	0,001 à 1	A	1 %		
Oxygène *)	0,05 à 100	 Azote en tant que gaz vecteur 	1 %		
Mélanges de gaz à plusie					
	risee, en l'absence de ris	que en termes de sécurité te	echnique)		
Parts de quantité de monoxyde de carbone *)	0,001 à 20	_	1 %	Les incertitudes con- cernent les parts de	
Dioxyde de carbone	0,001 à 100	— A t (1 *)	1 %	 quantité de matière indi- quées, dans un mélange constitué d'un compo- sant et du gaz vecteur 	
Propane *)	0,0005 à 1	 Azote ou mélange *) azote-oxygène en tant 	1 %		
Méthane *)	0,001 à 10	que gaz vecteur ou	1 %		
Ethane *)	0,01 à 10	méthane en tant que gaz	1 %	mentionné	
n-Butane *)	0,01 à 1,5	vecteur	1 %	*) uniquement en dehors des plages Ex	

¹⁾ Les plus petites incertitudes de mesure possibles ont été déterminées conformément au DKD-3 (EA-4/02). Ces données sont des incertitudes élargies avec une probabilité de recouvrement de 95 % et ont, en l'absence d'indications contraires, le facteur d'élargissement k = 2. Les incertitudes sans indications d'unité sont des valeurs relatives rapportées à la valeur de mesure, sauf autres mentions

Variable mesurée / Objet à étalonner	Plage de mesure/Domaine de mesure en 10 ⁻² mol/mol	Conditions de mesure/ procédé	La plus petite incer- titude de mesure possible ¹⁾	Remarques
Mélanges de gaz naturel synthétiques comprenant les parts de quantité des composants suivants :	selon PTB-A 7.63 : Mai 2011 - 6H - 6L -11M -11D -16M -17K	Méthane en tant que gaz vecteur		
Hélium			2 %	
Oxygène			2 %	
Azote			0,8 %	
Monoxyde de carbone			2 %	
Dioxyde de carbone			1 %	
Hydrogène			2 %	
Ethane			1 %	
Ethène			2 %	
Propane			1 %	
Propène			2 %	
Butane			1,5 %	
Isobutane			1 %	
Pentane			2 %	
Isopentane			2 %	
Néopentane			2 %	
n-Hexane			2 %	

¹⁾ Les plus petites incertitudes de mesure possibles ont été déterminées conformément au DKD-3 (EA-4/02). Ces données sont des incertitudes élargies avec une probabilité de recouvrement de 95 % et ont, en l'absence d'indications contraires, le facteur d'élargissement k = 2. Les incertitudes sans indications d'unité sont des valeurs relatives rapportées à la valeur de mesure, sauf autres mentions.

Abréviations utilisées :

DAkkS-DKD-3	DAkkS-DKD-3 indication de l'incertitude de mesure pour les calibrages, Braunschweig,
	1ère réédition 2010,
	Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH
EN	Norme européenne
IEC	International Electrotechnical Commission
	(« Commission électrotechnique internationale (CEI) »)
ISO	International Organization for Standardization

(« Organisation internationale de normalisation »)





Westfalen Austria GmbH

Aumühlweg 21/Top 323 2544 Leobersdorf

Autriche

Tél. +43 22.56.63.63.0 Fax +43 22.56.63.63.03.30

www.westfalen.at info@westfalen.at

Westfalen Gas s.r.o.

Masarykova 162 344 01 Domažlice République tchèque Tél. +420 3.79.42.00.42 Fax. +420 3.79.42.00.32 www.westfalen.cz info@westfalen.cz

Westfalen Gas Schweiz GmbH

Sisslerstr. 11/Postfach 5074 Eiken AG Suisse

Tél. +41 61.85.52.52.5 Fax +41 61.85.52.52.6 www.westfalen-gas.ch info@westfalen-gas.chh

Westfalen Medical BV

Rigastraat 14
7418 EW Deventer
Pays-Bas
Tél. +31 5.70.85.84.50
Fax +31 5.70.85.84.51
www.westfalenmedical.nl
info@westfalenmedical.nl

Westfalen BVBA-SPRL

Watermolenstraat 11 9320 Alost Belgique

Tél. +32 53.64.10.70 Fax +32 53.67.39.07 www.westfalen.be info@westfalen.be

Westfalen France S.A.R.L.

Parc d'Activités Belle Fontaine 57780 Rosselange France Tél. +33 3.87.50.10.40 Fax +33 3.87.50.10.41 www.westfalen-france.fr

info@westfalen-france.fr

Westfalen Gassen Nederland BV

Postbus 779
7400 AT Deventer
Pays-Bas
Tél. +31 5.70.63.67.45
Fax +31 5.70.63.00.88
www.westfalengassen.nl
info@westfalengassen.nl

Westfalen AG

Industrieweg 43 48155 Münster Tél. +49 2.51.69.50 Fax +49 2.51.69.51.94 www.westfalen.com info@westfalen.com